

## Sans titre

### PRÊT

Prêt d'argent. - Prêteur. -  
Etablissement de crédit. -  
Obligations. - Obligation de mise  
en garde. - Domaine d'application.  
- Emprunteur non averti. - Qualité.  
- Appréciation. - Nécessité.

Prive sa décision de base légale la  
cour d'appel qui ne précise pas si  
les emprunteurs étaient des  
emprunteurs avertis et, dans la  
négative, si la banque avait  
satisfait à son devoir de mise en  
garde, eu égard à leurs capacités  
financières et au risque  
d'endettement né de l'octroi des  
prêts.

1<sup>re</sup> Civ. - 6 décembre 2007.

CASSATION

N° 06-15.258. - C.A. Rouen, 7 mars  
2006.

M. Bargue, Pt. - M. Gridel, Rap. -  
M. Domingo, Av. Gén. - SCP Vuitton,  
SCP Capron, Av.